



Chardonne, le 1<sup>er</sup> mai 2023

Municipalité de Chardonne



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

**Préavis n° 22/2022-2023 relatif à une  
demande de crédit de CHF 168'033.40  
concernant la rénovation et valorisation  
des places de jeux à la route du Vignoble  
et Belvédère**

---

Au Conseil communal de Chardonne

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **PRÉAMBULE**

Les places de jeux de la route du Vignoble et Bélvédère ont été créées dans les années 70. Ces emplacements sont remarquables et elles ont toujours été bien utilisées depuis leur mise à disposition à la population. Aujourd'hui, le temps a fait son travail, et une dégradation progressive des différents éléments de celles-ci est avérée.

Pour la place de jeux de la route du Vignoble, les alentours (rampe d'accès, barrières et mur) méritent d'être refaits. Il convient aussi de faire remarquer que certaines structures doivent être remplacées pour respecter les normes de sécurité.

## **PROJET**

Malgré plusieurs réparations en 2015 et 2016, le remplacement de certaines structures, de certains matériaux par d'autres plus durables, la mise aux normes de certains éléments est nécessaire. La Municipalité estime qu'il est important de rénover mais aussi de valoriser ces places de jeux. C'est pourquoi nous souhaitons installer des engins pour adultes à la place de jeux de la route du Vignoble, ceci dans le but de créer une place de loisirs intergénérationnelle.

### Revêtement de sol

Un nouveau revêtement va être installé sous les engins pour adultes. Pour des raisons d'esthétique, d'entretien, de durabilité et de coûts, l'option du gazon synthétique a été retenue.

**MONTANT DU BUDGET**

Le budget des travaux se compose comme suit :

Place de jeux de la route du Vignoble

Structure UNIMINI COURCHEVEL	TTC	CHF	25'060.00
Piliers des recks	TTC	CHF	823.90
Structure de grimpe	TTC	CHF	6'049.50
Balancoire	TTC	CHF	4'398.50
Table pic-nic	TTC	CHF	2'692.50
5 engins de fitness et sols de propreté en gazon synthétique	TTC	CHF	42'455.00
<b>Total fournitures et pose (main d'œuvre)</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>81'479.40</b>
Réfection du grillage, du portail, de la rampe d'accès, des pavés, du mur ainsi que les fonds d'encaissement et socle pour les nouveaux engins	TTC	CHF	33'907.30
Total intermédiaire	TTC	CHF	115'386.70
Divers et imprévus (10%)	TTC	CHF	11'538.65
<b>Total des travaux</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>126'925.35</b>

Place de jeux du Belvédère

Structure UNIMINI VAL D'ISERE (pour les petits)	TTC	CHF	14'067.75
Structure UNIPLAY TOLINA (pour les grands)	TTC	CHF	17'255.70
Grande balançoire (réfection complète)	TTC	CHF	4'398.50
Nouveau jeux à ressort YABBER LE REQUIN	TTC	CHF	1'649.00
<b>Total fournitures et pose (main d'œuvre)</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>37'370.95</b>
Divers et imprévus (10%)	TTC	CHF	3'737.10
<b>Total des travaux</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>41'108.05</b>

\*\*\*\*\*

**Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :**

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

<b>Années</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026 et ss</b>
Charges d'intérêt (2%)	3'360.65	3'360.65	3'360.65	3'360.65
Amortissement (fond de réserve)	0.00	0.00	0.00	0.00

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE**

VU le préavis n° 22/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 168'033.40 concernant la rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

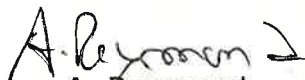
### **décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et valorisation des places de jeux à la route du Vignoble et Belvédère,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 168'033.40,
3. d'amortir cette dépense par prélèvement d'un montant de CHF 168'033.40 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.13 « Fonds de réserve places de jeux et sports »,
4. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 168'033.40 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique

La Secrétaire

  
A. Reymond



  
L. Hondzo

Municipale déléguée : Mme Maria Alice Reymond